

## INFORMATIONS TARIFAIRES **Activ'mobil** Particulier 2023 TELEASSISTANCE MOBILE



<i>Prestation de téléassistance<sup>1</sup></i>	<b>Prix HT €</b>	<b>Prix TTC €</b> <small>(TVA 20 %)</small>
<b>1 Frais d'installation par un technicien Présence Verte</b> (Payable en une fois avec la 1 <sup>ère</sup> mensualité)	<b>41,67</b>	<b>50,00</b>
<b>2 Abonnement mensuel <b>Activ'mobil</b> comprenant :</b> - La mise à disposition et la maintenance du dispositif - L'écoute et le traitement des appels par la Centrale d'écoute <b>24H/24 et 7J/7</b> . - La mise à jour des informations liées à votre contrat, pour toute demande de modification (Coordonnées Réseaux de solidarité, RIB, etc.) - Une carte SIM intégrée* • <b>Avec dispositif de téléassistance mobile :</b>	<b>20,75</b>	<b>24,90</b>
<b>3 Options</b> (en sus de l'abonnement)		
<b>Option Convivialité</b> (Accès à un service d'écoute et de dialogue, mise en relation sur demande avec une cellule de soutien psychologique).	<b>Offerte</b>	<b>Offerte</b>
<b>Option Visite technicien</b> (hors dépannage, maintenance prévu dans le contrat d'abonnement)	<b>41,67</b>	<b>50,00</b>
<b>4 Produits additionnels</b>	Prix disponibles sur devis	

**Que vous soyez imposable ou non, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50%<sup>2</sup>**

### A votre service en toute liberté

- **Vous souhaitez vous abonner à la téléassistance Présence Verte**, nous vous proposons de mettre en place le service dans un délai maximum de 5 jours ouvrés à compter de la signature de votre contrat.
- **Modes de paiement acceptés : prélèvement ou chèque (facturation de frais postaux en sus)**
- **Périodicité de la facturation : mensuelle à terme échu**

**Aucune somme ne peut être réclamée directement par un conseiller Présence Verte.  
Toute somme due fait l'objet d'une facturation par l'association Présence Verte.**

### La garantie d'une intervention rapide

<sup>1</sup> Le service est délivré en mode « Prestataire » (Arrêté du 17 mars 2015 relatif à l'information préalable du consommateur sur les prestations de service à la personne)

<sup>2</sup> Crédit d'impôt égal à 50% du prix du service de téléassistance délivré par un organisme de services à la personne, conformément à l'article 199 sexdecies du code général des impôts. Sous réserve d'éligibilité.

- En cas de détection d'un risque d'interruption totale du service, nous nous engageons à vous contacter sous **24 heures ouvrées**.
- En cas de détection d'un dysfonctionnement partiel du service, nous nous engageons à vous contacter sous **48 heures ouvrées**.

## A vos côtés dans vos démarches

Nous vous accompagnons dans la souscription à notre service, et vous orientons vers les organismes pouvant vous informer sur les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre.

**Besoin d'un Devis ? Un Devis peut être établi gratuitement sur demande.**

## La liberté d'engagement

### ▪ Droit de rétractation

Vous disposez d'un délai de **14 jours** à compter de l'acceptation de l'offre pour renoncer au service de téléassistance Présence Verte sans avoir à en justifier le motif ni à payer de pénalité.

Le service délivré avant l'exercice de votre droit de rétractation pourra vous être facturé si vous avez demandé l'activation du service avant l'expiration du délai de 14 jours.

### Le contrat est résiliable à tout moment.

Il vous suffit pour cela d'en aviser votre agence Présence Verte par courrier recommandé et de nous restituer votre matériel de téléassistance.

Le prix des prestations pour le mois en cours de la résiliation est dû dans son intégralité à Présence Verte. En cas de décès du Souscripteur, la résiliation prend effet à la date de survenance de l'événement.

Pour restituer votre matériel, plusieurs solutions s'offrent à vous : ramener votre matériel Présence Verte à l'adresse ci-dessous, dans un des lieux de restitution désignés ou par voie postale.

En cas de non-restitution totale ou partielle du Matériel dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de résiliation, Présence Verte se réserve le droit de facturer au Souscripteur une pénalité forfaitaire. Toute défectuosité, irrégularité ou usure anormale par rapport à celles qui auraient dû résulter d'une utilisation normale du Matériel pourra également donner lieu à l'application de ladite pénalité par Présence Verte.

## Vous avez une question relative à la réalisation de notre service ?

En cas de réclamation, votre demande est à adresser à l'Association Locale Présence Verte, dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus. Vous pouvez dans un second temps adresser toute demande de médiation au médiateur à la consommation compétent, par courrier à ANM CONSO 62 rue Tiquetonne – 75002 Paris ou sur le site internet <https://www.anm-conso.com/>.

## Rencontrons-nous, échangeons ensemble

<p><b>Adresse de l'Association Locale :</b> Présence Verte Alpes Vallée du Rhône 1 Place des maraîchers 84056 AVIGNON Cedex9</p>	<p>Moyens d'accès : Depuis A7, prendre la sortie SORGUES AVIGNON puis prendre D942 direction Avignon rocade charles de gaulle. Tourner à gauche sur D907 puis direction MIN Avignon St Chamand.</p>
<p>Horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 8h30-12h30 / 13h30-16h30</p>	
<p>Téléphone:04.90.88.42.99 Mail : <a href="mailto:contact@pvavr.com">contact@pvavr.com</a></p>	